**TRIBUNE. « Pourquoi les psychanalystes doivent être exclus des tribunaux »**

Une tribune signée par soixante psychiatres et psychologues appelle à exclure l’approche freudienne des expertises judiciaires et de l’enseignement à l’université.

Par [Véronique Radier](https://www.nouvelobs.com/journaliste/14929/veronique-radier.html) Publié le [22 octobre 2019 à 18h27](http://www.nouvelobs.com/index/2019/10/22/)

Il faut bouter la psychanalyse hors des tribunaux : tel est le nouveau combat de Sophie Robert, jeune réalisatrice en lutte contre l’influence de cette discipline depuis plusieurs années, car il y a, dit-elle, urgence. « *Il est insupportable d’entendre des* “*experts*” *judiciaires prétendre que les bébés ont des* “*intentions*” *sexuelles, mettre en cause le désir des victimes d’agressions sexuelles, d’inceste ou que des parents d’enfant autistes se voient retirer la garde de leurs enfants au nom de pseudo-expertises !*»

Elle lance aujourd’hui une tribune en ce sens (voir ci-dessous), déjà signée par soixante psychiatres et psychologues. Parmi eux, on trouve, notamment, des responsables de services hospitaliers ou des membres du Conseil national pour les Universités (CNU). « *Les familles, les associations, les avocats que je côtoie au quotidien n’en peuvent plus des dégâts, des drames humains provoqués par cette discipline qui prétend être reconnue comme médicale mais ne repose sur aucun fondement scientifique sérieux* », assure-t-elle.

**Familles révoltées**

Auteure du documentaire choc « le Mur » qui, en 2011, dénonçait la vision psychanalytique de l’autisme et ses effets au sein du milieu hospitalier, la jeune femme a fait avancer en France le regard porté sur ce trouble et sa prise en charge. Grâce à elle, la parole des autistes et de leurs familles, révoltées par des pratiques telles que « l’enveloppement » dans des linges glacés, par des théories mettant systématiquement en cause l’environnement familial, ont pu se faire entendre.

L’Inserm met désormais clairement hors de cause les parents et en particulier les prétendues « *mères réfrigérateurs »* dans la survenance de l’autisme. La France est l’un des rares pays à ne pas s’être aligné sur les classifications internationales des troubles psychiatriques, avec une persistance de l’approche freudienne. Ses tenants réfutent notamment la pertinence de l’évaluation des psychothérapies.

Sophie Robert vient de signer un nouveau documentaire, « le Phallus et le néant », actuellement accessible en VOD après plusieurs mois de tournée dans des salles de cinéma. Elle s’en prend cette fois à la vision des femmes et de la sexualité défendue par les tenants de l’orthodoxie freudo-lacanienne et aux dégâts qu’elle provoque sur les victimes de violences sexuelles, d’inceste.

C’est à cette occasion qu’elle a été confrontée aux effets délétères de certaines expertises lors de procès. La tribune qu’elle lance aujourd’hui demande donc l’éviction des tenants de la psychanalyse à des fins d’expertise judiciaire.

Les signataires appellent également à ce que cesse son enseignement au titre de discipline médicale à l’université. Et met en cause, à cet égard, la responsabilité des présidents d’université, appelant à une pratique de la psychiatrie et de la psychologie fondée sur *« les preuves et les données acquises par la science ».*

**Voici** [**cette tribune**](https://www.justicesanspsychanalyse.com/)**:**

« Nous affirmons que la psychiatrie est une discipline médicale, fondée, comme la psychologie, sur des connaissances scientifiques, devant s’exercer dans le respect du patient et la recherche de son mieux-être, conformément au code de santé publique et au code de déontologie des professionnels de la santé mentale. L’exercice de la psychanalyse à titre privé, pour des requêtes d’ordre existentiel ou philosophique, n’est pas critiquable, sous réserve que cela n’ait pas de conséquences pour la santé physique ou psychique de la personne. Face aux troubles mentaux, cependant, d’autres exigences s’imposent. Notre premier devoir est de proposer un accompagnement adapté, fondé sur les preuves et les données acquises de la science.

Nous refusons que soient utilisés les diplômes de médecine et de psychologie pour diffuser à l’université un enseignement en violation avec la médecine et l’état des connaissances en santé mentale, au profit de dogmes idéologiques, fondés sur des postulats obscurantistes et discriminants sans aucune validation scientifique. Aujourd’hui la psychanalyse a pratiquement disparu dans le monde. En France, des étudiants en psychologie et des internes en médecine reçoivent encore fréquemment à l’université un enseignement psychanalytique livré avec le mépris de la médecine, le rejet de la nosographie internationale des maladies mentales, le refus des traitements adaptés recommandés par la Haute Autorité de Santé, la défiance envers les politiques de santé et le rejet de tout contrôle ou évaluation de leur pratique. Dans certaines universités, les étudiants apprennent à contester le principe même de la démarche scientifique au motif que la science serait une croyance. Ils sont ensuite attirés à l’extérieur pour y recevoir une formation obscurantiste où les pathologies sont réduites au complexe d’Œdipe ou à la mère pathogène, l’ensemble étant masqué sous une rhétorique absconse qui déstabilise ses auditeurs. Nous estimons que ces étudiants sont placés en danger d’emprise sectaire et, plus important, que les patients en psychiatrie paient le prix fort d’une prise en charge digne d’un autre âge.

Contrairement aux patients en soins somatiques, les personnes atteintes de troubles mentaux sont souvent à la merci de la formation de leur clinicien. Le refus de nombre de psychanalystes de poser un diagnostic, l’ignorance volontaire des symptômes, la chosification et la maltraitance des patients et leur famille au nom de dogmes psychosexuels freudo-lacaniens obsolètes sont monnaie courante aujourd’hui. Le traitement de ces personnes comme des patients de “seconde zone” n’est plus tolérable en France.

Dans les tribunaux, les psychanalystes peuvent aujourd’hui utiliser leur diplôme de psychologie ou de médecine (quand ils les ont) pour émettre des expertises qui n’ont aucun fondement médical ni scientifique, en violation complète avec le code de la santé publique. Les conséquences sociales peuvent être dramatiques : diagnostics fantaisistes et non reconnus par les nosographies internationales en vigueur, non prise en compte des besoins des personnes handicapées ou des malades psychiatriques, exclusion scolaire et sociale, culpabilisation des victimes de violences sexuelles et des personnes qui les protègent au nom de l’idéologie psychanalytique selon laquelle la vérité se situe toujours à l’envers de la réalité tangible.

Nous affirmons qu’il existe une santé sexuelle. La sexualité est un don de soi entre adultes consentants – quel que soit leur sexe – dont la pratique harmonieuse participe au bon équilibre psychologique d’une personne. Nous refusons que soient instrumentalisées la psychiatrie et la psychologie pour légitimer des dogmes aussi néfastes que prêter des intentions sexuelles aux bébés, prétendre qu’un enfant puisse être consentant à un inceste ou un rapport sexuel avec un adulte, affirmer que tout rapport sexuel serait du registre de la perversion et du rapport de force, prétendre qu’un crime sexuel n’aurait pas de conséquence grave sur sa victime, et déresponsabiliser les auteurs de violences sexuelles. Ceci n’est pas compatible avec notre rôle de médecins, de psychiatres et de psychologues.

Nous dénonçons également des pratiques de non-confraternité généralisées : des psychiatres et des psychologues sont quotidiennement harcelés dans les établissements où ils travaillent (ainsi qu’en libéral) par des croisés du freudo-lacanisme qui utilisent parfois leur titre pour lutter contre toute démarche thérapeutique fondée sur les preuves ; par des personnes qui s’arrogent l’humanisme et n’hésitent pas à recourir à l’anathème, aux attaques personnelles pour faire taire ceux qui ne pensent pas comme eux.

Nous sommes opposés à ce que la psychiatrie et la psychologie soient instrumentalisées pour servir les intérêts d’une corporation engagée dans une démarche antisociale : pathologisant l’amour maternel, enseignant le mépris des règles et des lois, en opposition idéologique avec toute demande extérieure, fût-elle médicale, familiale, scolaire, ou judiciaire. Nous refusons que les psychanalystes se servent de la psychiatrie et de la psychologie pour investir les universités, les comités d’éthique, les institutions de soin et les prétoires au bénéfice de praticiens opposés à la médecine et la science. Ces actes mettent les patients en danger, ils engagent la responsabilité de l’Etat et des tribunaux. Cela doit cesser.

Les présidents des universités portent une lourde responsabilité dans ces problèmes graves de santé publique en continuant d’accorder des postes de maîtres de conférences et de professeurs aux filières qui affichent une orientation exclusivement psychanalytique. La justice, quant à elle, doit changer la procédure de listage de ses experts pour en exclure tout référentiel psychanalytique dans l’intérêt de l’objectivité. »

**Les signataires :**

*Pr Joël SWENDSEN, directeur de recherche, CNRS DECU, Ecole Pratiques des Hautes Etudes membre senior, Institut universitaire de France*

 *Pr Christine ROLAND-LEVY,**professeure de psychologie, université de Reims. Vice-Présidente de la Section 16, Psychologie et Ergonomie, du Conseil national des Universités (CNU 16). Présidente de l’Association internationale de Psychologie appliquée* – *International Association of Applied Psychology (IAAP)*

*Pr Franck RAMUS, professeur au laboratoire de Sciences cognitives et Psycholinguistique à l’Ecole normale supérieure*

*Pr Stacey CALLAHAN, psychologue clinicienne, professeur des universités, université de Toulouse-2
Didier PLEUX, psychologue psychothérapeute, docteur en psychologie, directeur Institut Ellis France
Pr Milena KOSTOVA-DIMITROV, professeure de psychologie à l’université Paris-8, membre du laboratoire Paragraphe*

 *(neurosciences cognitives, psychopathologie et psychologie du développement)*

 *Dr Gabriel WAHL, psychiatre de l’enfant et de l’adolescent, essayiste*

*Pr Abdel Halim BOUDOUKHA, psychologue clinicien et professeur des universités*

 *Pr Marie-Carmen CASTILLO, professeure de psychologie clinique, directrice du laboratoire de psychopathologie et neuropsychologie, université Paris-8*

 *Pr Jacques VAN RILLAER, professeur de psychologie émérite à l’université catholique de Louvain, ancien psychanalyste*

*Pr Esteve FREIXA I BAQUE, professeur des universités, titulaire de la chaire d’Epistémologie et Sciences du Comportement de l’université de Picardie Jules-Verne*

 *Pr Pierluigi GRAZIANI, professeur des universités en Psychologie clinique et Psychopathologie, université de Nîmes et Aix-Marseille université*

*Pr Christophe LANÇON, professeur de psychiatrie et d’addictologie à l’APHM*

 *Pr Nouchine HADJIKHANI, professeur en psychiatrie expérimentale de l’enfant et de l’adolescent, professeur associé en radiologie, titulaire de la chaire d’excellence Pierre de Fermat en 2013*

 *Pr Wissam EL HAGE, professeur de psychiatrie, praticien hospitalier au CHRU de Tours*

 *Pr Patrick CHAMBRES, professeur de psychologie cognitive, université Clermont-Auvergne*

 *Pr Yehezkel BEN-ARI, neurobiologiste, directeur émérite Inserm et grand prix Inserm*

*Nicolas STEFANIAK, maître de conférences en psychologie*

 *Dr Djea SARAVANE, praticien hospitalier, médecin spécialiste de la douleur*

*Aude FIEVET, docteure en psychologie sociale, université Paris-V René-Descartes*

*Stuart SCHNEIDERMAN, psychothérapeute, ancien psychanalyste*

*Pierre BORDABERRY, docteur en psychologie, psychothérapeute*

*Françoise MARIOTTI, docteure en psychologie et psychologue, Montpellier*

*Dr Gisèle GEORGE, pédopsychiatre, psychothérapeute et enseignante en psychopathologie de l’enfant et de l’adolescent
Dr Igor THIRIEZ, psychiatre, praticien hospitalier en psychiatrie adulte*

*Ludivine BONNEFOY, psychologue clinicienne en développement*

 *Nicolas GAUVRIT, chercheur en sciences cognitives, laboratoire Chart, EPHE, Paris*

 *Sarah THIERRÉE, chercheuse en neurosciences*

 *Dr Vincent GIRARD, psychiatre, praticien hospitalier, Marseille*

 *Séverine ROSSET, psychologue-psychothérapeute TCC et EMDR, praticien hospitalier*

 *Dr Ludovic PETIT, psychiatre, ancien praticien hospitalier*

 *Thomas VILLEMONTEIX, psychologue-clinicien, maître de conférences en psychologie clinique à l’université Paris-8*

 *Nathalie GIORGI, psychologue TCC*

 *Dr Alain PERROUD, psychiatre spécialiste des troubles alimentaires*

 *Dr Joachim MÜLLNER, psychiatre, praticien des hôpitaux, Paris*

*Olivier BOURGUEIL, psychologue BCBA*

*Jérôme LICHTLE, psychologue, psychothérapeute, doctorant Université Paris*

 *Dr Jean-Pierre LEDRU, psychiatre, ancien psychanalyste*

 *Laure BARREAULT, psychologue praticienne hospitalier en psychiatrie adulte*

 *Dr Coraline HINGRAY, psychiatre praticien hospitalier*

 *Simon DEJARDIN, psychologue BCBA*

 *Dr Charly CUNGI, pédopsychiatre*

 *Audrey HENRY, maître de conférence en psychologie, université de Reims*

*Dr Karina ALT, anthropologue, analyste du comportement*

 *Julia GUEDES DA ROCHA, docteure en psychologie à l’Université Pontificale Catholique de Sao Paulo, Brésil,*

*psychologue en France depuis 2014*

*Illel KIESER, psychologue spécialisé en psychotraumatisme*

 *Morgane HUET, psychologue, neuropsychologue*

 *Dr Cécile LAFITTE, psychiatre Bayonne*

 *Stéphanie DUCROT, chargée de recherches CNRS en psychologie cognitive, spécialisée dans les apprentissages scolaires et*

*les troubles neuro-développementaux*

 *Boris GUIMPEL, psychologue psychothérapeute TCC, superviseur de l’AFTCC et sexologue*

*Louise DANELUZZI, psychologue BCBA, spécialisée autisme*

 *Serge CHRISTIN, psychologue*

 *Fabrice GUILLAUME, enseignant-chercheur en psychologie à l’université d’Aix-Marseille*

 *Patricia BOURNIER, psychologue*

 *Edith HOUSPIC, psychologue, praticien hospitalier*

 *Marjorie CAMUS CHARRON, psychologue de l’Education nationale, spécialisée en neuropsychologie*

 *Dr Yann HODE, psychiatre, ancien praticien hospitalier*

*Christine DESCAMPS, ancienne maître de conférences neurosciences Lille*

 *Nathalie DESSEAUX, psychologue, psychothérapeute TCC, responsable pédagogique du DIU de sexologie de Nantes
Pr Daniel RIGAUD, médecin spécialiste des troubles du comportement alimentaire, membre de la Société française de nutrition et de gastro-entérologie*

[Véronique Radier](https://www.nouvelobs.com/journaliste/14929/veronique-radier.html)